

La délégation a eu de longs échanges de vues avec les dirigeants de l'Alliance, échanges qui ont notamment porté sur la diffusion du droit international humanitaire, la ratification des Protocoles de 1977, le problème de la Croix-Rouge et la paix, et les activités du CICR dans le monde.

Le programme de la délégation prévoyait aussi, à sa demande, des entretiens avec les autorités gouvernementales. Les représentants du CICR ont ainsi rencontré des représentants des forces armées soviétiques et du ministère des Affaires étrangères, de même que des personnalités du monde scientifique et universitaire. Les échanges de vues, qui ont porté sur les thèmes énumérés plus haut, ont conduit les représentants du CICR et leurs interlocuteurs à envisager, pour l'avenir, différentes procédures de collaboration, notamment dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire.

La délégation du CICR a également abordé avec ses interlocuteurs les problèmes humanitaires découlant du conflit armé qui se déroule en Afghanistan.

---

### **Déclaration de l'UNITA**

Dans un message en français, du 25 juillet 1980, adressé au CICR et signé de son Secrétaire à l'Information, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) déclare ceci :

« Nous avons accueilli favorablement votre projet d'assistance en Angola et avons mandaté le susmentionné de vous transmettre les termes de notre déclaration de principe, comme suit :... »

« L'UNITA renouvelle son attachement aux Conventions de Genève et souscrit aux Règles fondamentales du droit international humanitaire applicables dans les conflits armés... »